

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 92-0881/PR/FIN relevant le montant autorisé de l'encaisse de la Paierie du Trésor auprès de l'Ambassade de Djibouti à Tokyo.

n° 92-0881/PR/FIN

Ministère
SECRETAIRE D'ETAT CHARGÉ DES SPORTS

Date de publication
13 septembre 1992

Numéro JO
n° 5 du 15/03/2023

Date du numéro
15 mars 2023

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT